

CERTIFICATION

**UNIQUEMENT POUR LES VOITURES MONOPLACES, BIPLACES ET TOUTES AUTRES VOITURES
ÉQUIPÉES D'UN SYSTÈME DE PROTECTION ANTI-TONNEAU (ROPS)
NON HOMOLOGUÉ OU NON CERTIFIÉ PAR UNE ASN**

COCHEZ LA CASE (UNE SEULE) QUI CONVIENT :

- ☐ Je certifie que le ROPS est conforme aux spécifications de période [Section 1.5 de la page 23].
- ☐ Je certifie que le ROPS est conforme à l'Annexe K / système de fabrication artisanale conforme à l'Article 8.1.2 de l'Annexe VI de l'Annexe K [Section 1.4 de la page 23].

Ou

- ☐ Je certifie que le ROPS est conforme à l'Annexe K / système de fabrication artisanale conforme à l'Article 8.1.1 de l'Annexe VI de l'Annexe K et que j'ai les certifications détaillant la résistance du ROPS [Section 1.4 de la page 23].

N'étant pas en mesure de contrôler les paramètres techniques ci-après sans affecter l'intégrité structurelle, historique ou patrimoniale de la voiture (analyse du matériau impossible sans destruction partielle ou échantillonnage du matériau), l'ASN de délivrance se fonde sur les indications du Demandeur et l'ASN de délivrance et/ou la FIA ne seront en aucun cas tenues responsables de toute information incorrecte, inexacte, fausse ou trompeuse fournie dans les présentes par le Demandeur.

	Arceau principal/latéral	Arceau avant	Diagonales	Autres entretoises	Entretoises transversales
Diamètre ext. (mm)					
Épaisseur paroi (mm)					
Spécification de matériau					

Les points ci-dessus sont ceux revendiqués par le Demandeur sur la base de ses meilleures connaissances disponibles.

Prénom du Demandeur :

Nom du Demandeur :

Date:Nom & Signature:

NOTE : la case « PTH de référence N° » doit être remplie avec le numéro du PTH de la voiture